

# Le Chaînon sémantique ternaire

## Une méthode étymologique pour la détection des calques avec confusion d'homonymes

### Contribution à l'étude du bilinguisme en Belgique et ailleurs

par JOS. DUPONT

---

**I. Introduction.** — Le Français écrit et parlé a exercé depuis des siècles une influence considérable sur le Flamand. Il est extrêmement difficile d'apprécier séparément la part qui revient aux parlers picards et wallons, parce que leur influence se confond sur trop de points avec celle du Français. Le résidu spécifique n'a guère été étudié à ce jour, ce qui fait supposer, probablement à tort, que ces parlers n'ont joué qu'un rôle négligeable.

Parce que les parlers flamands n'ont jamais eu dans le passé un standing culturel en Wallonie, on est porté à croire qu'ils n'y ont exercé aucune influence appréciable. Cette opinion est évidemment trop simpliste. Pour le seul dialecte liégeois le Dictionnaire de J. HAUST énumère, p. 725, plus de huit cents mots qualifiés « germaniques », dont les trois quarts au moins sont des emprunts faits à diverses époques aux parlers thiois de l'actuelle Belgique. On dépasserait sans doute le millier, si l'on y ajoutait le contingent spécifique des autres dialectes wallons et du picard. Une telle masse dénote une influence importante.

Outre une proportion notable de ces mots, les deux régions linguistiques ont encore actuellement en commun un grand nombre d'expressions idiomatiques, inconnues ailleurs. La longue étude, publiée dans les tomes VI à X du présent Bulletin (1), qui prenait comme seul point de départ le *Dictionnaire Liégeois*, a permis de supputer l'importance de ce phénomène linguistique (qu'on observe d'ailleurs partout où des populations de langues différentes ont entre elles des rapports fréquents), et a également mis en évidence que l'origine de nombreuses expressions de cette catégorie reste obscure, faute de critères. Il est à présumer que la plupart d'entre elles ont leur origine dans l'une des deux régions et ont été calquées par la région voisine.

Le présent article voudrait contribuer à l'étude des influences réciproques en attirant l'attention sur une catégorie spéciale d'expressions empruntées, qui ne sont plus reconnaissables comme telles, parce qu'elles ont subi une métamorphose insoupçonnée, due à une confusion d'homonymes.

Si un mot isolé peut parfois être ramené d'une région linguistique voisine par un premier emprunteur, qui ignore totalement, ou presque, le parler de cette région, le calque d'une expression, même relativement simple, suppose toujours un certain degré de bilinguisme chez le calqueur. Les nombreux Flamands francisés, chez la plupart desquels subsiste un degré variable de bilinguisme, n'ont guère eu comme pendants des Wallons flamandisés à l'intérieur de la Wallonie (2) ; mais à part cela les deux régions ont

(1) J. GRAULS, *Een uitstapje in het Walenland*, B. T. D., 1932 à 1936, cinq articles d'ensemble environ 200 p. — Registre alphabétique au t. XII, p. 119-144.

(2) Notons cependant ce détail : dans le *Miroir des Nobles de Hesbaye*, JACQ. DE HEMRICOURT relate que de jeunes chevaliers liégeois étaient envoyés dans le Comté de Looz pour apprendre

connu certaines formes de bilinguisme identiques ou comparables. Il a toujours existé un bilinguisme sporadique et rudimentaire dans les zones frontières, plus important évidemment à certaines époques, notamment aux endroits où la frontière s'est déplacée (surtout en Flandre française), et il y a toujours eu le bilinguisme des immigrants, que l'on n'a pas assez mis en évidence.

Dès le haut moyen âge les diocèses de Liège (métropole Cologne), de Cambrai-Arras, Noyon-Tournai et Téroouanne (métropole Reims), qui avaient tous leur siège en pays roman, réunissaient sous une même houlette des populations thioises et romanes. De même plus tard les princes-évêques de Liège (1), les ducs de Brabant, les comtes de

« honneur et langue tische » — d'après H. PIRENNE (*Hist. de Belg.*, I, p. 340, note), qui se déclarait frappé par le grand nombre d'expressions flamandes rencontrées dans maints textes rédigés à Liège aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.

(1) Le cas de Liège est très spécial et généralement mal compris, parce qu'on projette la situation actuelle dans le passé. Vers 1500 la principauté comptait environ 500.000 habitants, dont la moitié de langue flamande ; mais, jusqu'à la création des nouveaux diocèses en 1559, l'évêché était plus de deux fois aussi étendu que la principauté, et les régions qu'il englobait en plus étaient, pour les trois quarts environ, thioises. Telles étaient l'actuelle province de Limbourg holl., le concile de Wassenberg en Rhénanie, tout le Brabant septentrional holl. avec quelques îles de Zélande, ainsi que de notables parties des provinces belges d'Anvers (régions d'Eekeren et d'Arendonk) et de Brabant (régions de Diest et Louvain). Six des nouveaux diocèses ont été formés en tout ou partie aux dépens de Liège, à savoir : Ruremonde, Bois-le-duc, Middelbourg, Anvers, Malines et, en Wallonie, Namur.

L'évêque exerçait sur tous ces territoires l'importante juridiction canonique, qui englobait de nombreuses causes appelées aujourd'hui civiles. La cour de l'évêque et diverses institutions en dépendant ont dû de tout temps recruter leur personnel dans l'une et l'autre région linguistique, mais certainement avec prédominance de l'élément flamand avant 1559.

Certaines institutions politiques et judiciaires de la principauté, siégeant à Liège, ont d'ailleurs aussi, dans une certaine mesure, dû faire appel à des Flamands. Ce fut le cas par ex. pour le Tribunal des XXII et la ligue des villes. Au sein de cette dernière étaient représentées douze villes flamandes à côté de neuf, plus tard onze, villes wallonnes.

Flandre et, dans une moindre mesure, les comtes de Hainaut, ont toujours eu dans leurs territoires respectifs des sujets flamands et wallons ou picards. La frontière linguistique n'a jamais été, et n'est même pas encore entièrement aujourd'hui, une frontière administrative, ni, surtout, une frontière ecclésiastique.

A toute époque il y a eu des rapports administratifs, judiciaires et religieux entre régions de langues différentes, et le passé a toujours connu des migrations intérieures de prêtres, moines, fonctionnaires, commerçants, artisans, domestiques et ouvriers d'une zone linguistique vers l'autre (1). L'abondance étonnante des noms de famille flamands en Wallonie comme des noms de famille wallons et français en région flamande fournit une indication provisoire, très peu précise évidemment, mais en tout cas significative, sur ces migrations pendant les derniers siècles.

Les émigrés qui se fixèrent à demeure hors de leur région linguistique d'origine, furent innombrables. Le nouveau milieu les assimila, mais ce processus s'étendait normalement sur de nombreuses années et n'arrivait souvent à son terme qu'à la seconde génération. Longtemps l'émigré pense encore — au moins de façon fragmentaire et intermittente — dans sa langue maternelle, alors qu'il ne s'exprime plus guère que dans le parler de son nouvel entourage. C'est alors qu'il produit inévitablement de nombreux calques naïfs ou burlesques, dont certains peuvent se répandre et survivre.

Un indice sur l'existence d'importants groupes de Flamands à Liège même se trouve par ex. dans le fait qu'en 1559 deux Hiéronimites prêchaient dans la Cité, l'un en français, l'autre en flamand, et ce à la demande expresse de l'évêque. Ce fait n'est certainement pas unique, et chose semblable existe sans doute encore aujourd'hui.

(1) Sur l'importance des artisans flamands à Liège et plus spécialement sur le rôle — prépondérant à certaines époques — des orfèvres flamands dans cette ville, cf. l'article de M. YANS dans le présent Bulletin, t. XXIV, 1950, p. 287-288.

L'évolution décrite a, théoriquement, été la même pour les émigrés flamands en Wallonie et les émigrés wallons en Flandre ; mais l'influence que le parler de ces derniers a pu avoir sur le Flamand s'est en bonne partie confondue avec celle du Français, et il est malaisé de l'en isoler. A côté des nombreuses expressions calquées du Français, certains parlers flamands en possèdent fort probablement qui furent calquées sur des complexes wallons ou picards. Il serait d'autre part bien étonnant que les parlers romans de Saint-Omer, Dunkerque, Arras, Lille, Tournai et Liège par ex. ne possèdent pas d'expressions calquées du Flamand. Et pour qui connaît la force d'expansion des expressions pittoresques, plus forte que celle des contes populaires, il n'y a aucune raison de s'étonner, si des expressions issues d'un prototype flamand étaient parvenues jusqu'à Paris et au delà, après avoir d'abord eu du succès en Flandre française.

Des calques ont pu naître à toute époque, depuis que les deux langues existent et que leurs domaines se touchent. Mais le sort ultérieur de l'original ne reste en aucune manière lié à celui du calque. Si l'un des deux meurt, l'autre peut survivre ; et l'on peut donc logiquement s'attendre par ex. à ce que le Wallon d'aujourd'hui possède des expressions calquées sur un original flamand, que le Flamand d'aujourd'hui ne possède plus. La réciproque est évidemment tout aussi bien possible.

Si l'on met à part les emprunts faits par le Wallon et le Flamand à source commune, les calques avec substitution d'homonymes peuvent se diviser en deux catégories. On rangera dans une première les expressions où la substitution a eu lieu dans la langue d'origine, et qui ont été calquées ensuite. Les expressions de cette catégorie ont — au moins pendant un certain temps — existé simultanément dans les deux parlers. Comme les homonymes qui

furent confondus n'appartenaient qu'à l'un des deux parlers, le seul fait de les déceler résout *ipso facto* la question de la priorité. Réservant pour plus tard l'étude d'expressions de cette espèce, je n'envisagerai dans le présent article que les calques d'une seconde catégorie, ceux où deux homonymes de l'original ont été confondus par le premier calqueur, au moment même où il produisait le calque. En dehors de l'esprit du calqueur et de celui de quelques initiés de son entourage, il n'y a jamais eu, dans ce cas, deux expressions de même aspect extérieur. Elles divergeaient toujours, et souvent notablement, tout en ayant le même sens ; et le calque résultant était fort sujet à dévier du sens primitif sous l'influence de son sens apparent. Il faut surtout souligner le fait qu'une expression tout à fait typique, souvent pittoresque et plaisante, peut être issue par calque d'un très banal groupement occasionnel de mots, qui dans la langue d'origine n'avait *aucun caractère idiomatique* et n'était même pas à proprement parler une expression.

Pour mieux préparer le lecteur aux expressions empruntées par le wallon au flamand, je montrerai par un premier exemple que le processus (d'ailleurs commun à toutes les langues) se constate aussi dans des expressions calquées par le Flamand sur le Français. Pour illustrer ce que j'ai dit plus haut sur l'expansion d'une expression d'origine flamande jusqu'à Paris et plus loin, j'insère également deux exemples adéquats. Les recherches futures permettront sans doute de constituer des groupes séparés ; en ce moment je pense qu'il importe uniquement de montrer le mécanisme, qui n'est lié à aucune langue en particulier, ni à aucune époque.

Par souci de clarté les exemples ont été choisis parmi les plus simples et clairs. Il en existe de beaucoup plus compliqués avec confusion de plusieurs homonymes. Le sum-

mum est atteint par des distiques, datant de l'époque des « Rebus de Picardie » (1).

II. — Le Flamand du 15<sup>e</sup> siècle connaît l'expression (employée e. a. par le poète brugeois Ant. De Roovere, 1415-1482) *iemand enen trap ontstellen*, avec le sens *tromper quelqu'un (intentionnellement?)*. Le lecteur d'aujourd'hui doit comprendre, comme déjà le contemporain du poète comprenait : « décompter une marche d'escalier (un escalier) à quelqu'un », et croit avoir à faire à une expression figurée de l'espèce bien connue. En fait la tournure est le calque de l'Afra. *mesconter de gré à aucun (la dame moult lor mesconta, GODEFR.)* signifiant *tromper à dessein en comptant*. Par ignorance ou plaisanterie le premier calqueur a compris *mesconter degré* et traduit en conséquence (D'ARSY : *tout de gré, al wetens en willens ; degré, trap*).

La nuance de *plein gré* n'a trouvé aucune contrepartie adéquate dans le mot *trap* ; elle était présente à l'esprit du calqueur, si du moins il comprenait exactement ; elle était fort sujette à se perdre totalement du moment que l'expression flamande était répétée par d'autres, surtout du fait que cette nuance se sous-entend normalement.

Malgré son apparence « figurée » il est évident que l'expression flamande n'a comme point de départ aucun sens « propre » du mot *trap*. C'est pourquoi, dans des études antérieures, j'ai proposé d'appeler « pseudo-figurées » les expressions de ce genre. Cette notion, qui se dégage ici tout naturellement, est une acquisition intéressante pour le linguiste. Il sera prudent de l'avoir à l'esprit, chaque fois qu'on cherchera l'origine d'une tournure rebelle à toute explication rationnelle ; et j'ai déjà montré par un exem-

(1) Je compte consacrer un prochain article à quelques distiques du genre.

ple (1), que nos langues occidentales peuvent posséder des expressions pseudo-figurées, calquées, avec confusion d'homonymes, sur des prototypes latins.

Il faudra également songer que certaines pseudo-figures se prêtent à une « réalisation » *a posteriori*, qui peut même donner lieu à une représentation picturale ou à une mise en scène dramatique (2).

Tel lecteur, poussé par sa défiance instinctive, demandera une attestation de l'Afra. *mesconter de gré à aucun*. Je l'ai cherchée, spécialement à son intention (car personnellement je n'en sentais nul besoin)... et je ne l'ai pas trouvée. Quand on y regarde de près, cette exigence, machinalement formulée, est totalement injustifiable en l'occurrence. Le verbe *mesconter* est bien attesté ; l'expression adverbiale *de gré* l'est aussi ; mais aucun dictionnaire n'a l'obligation de noter *mesconter de gré*, même si ce groupement de mots figure dans ses matériaux. Pour donner chaque verbe avec tous ses compléments adverbiaux possi-

(1) *Album Grootaers*, Louvain, 1950, p. 90, n° 9.

(2) Au t. XXIII, 1949, p. 230, note, j'ai cité le passage de Rabelais, où est réalisée la pseudo-métaphore « avoir la puce à l'oreille ». Le chap. XXII du livre V de Pantagruel donne une kyrielle de réalisations de ce genre. Les blasons-rébus des Rhétoriciens sont de la même famille, de même que les proverbes de Breugel. Ceux-ci ont eu des prédécesseurs. Dans un ms. de Tongres, datant de la fin du 15<sup>e</sup> siècle, une miniature représente un homme ayant de l'eau dans une main et du feu (un flambeau) dans l'autre, et « réalise » les vers *Water draech ic in eyn hant, In die ander vuer ende brant*. Le même prov. se trouve chez Breugel et aussi — avec quelques autres — sur une tapisserie de la fin du 15<sup>e</sup> siècle, décrite dans le *Burlington Magazine* de juillet 1933. (D'après L. INDESTEGE, *Mnl. Geestel. Ged.*, K. VI. Ak., Reeks III, n° 33, 1951, p. 100-101.) MORAWSKI a signalé (*Romania* 48, 1922, p. 484), deux ms. de proverbes accompagnés de « jolis dessins qui illustrent la métaphore (non le sens) de chaque prov. ». Il s'agit de B. N. fr. 24.461 (Catal. Bibl. Bourbon 1850) et de Arsenal 5066, non encore signalé antérieurement. Toutes ces « réalisations » se rattachent à la vogue des « Rébus de Picardie », dont les origines remontent bien plus haut. Il est à noter que *rébus* est le nom commun du *proverbe* dans la région du Centre (Hainaut). Voir aussi le IX ci-après.



bles, et chaque complément avec tous les verbes auxquels il peut être joint, il faudrait, pour être logique, faire la même chose pour les innombrables groupements similaires possibles : un dictionnaire de mille volumes n'y suffirait pas.

Sous peine de rendre impossible tout travail linguistique, on ne peut exiger l'attestation d'un groupe de mots, que lorsque ce groupe a un caractère idiomatique. Je m'excuse de débiter ces truismes ; le lecteur verra plus loin pourquoi c'était nécessaire.

L'essentiel à retenir ici est qu'une expression typique, qui s'impose au lexicographe, peut être issue par calque d'une autre qui ne s'impose absolument pas.

III. — HAUST a noté dans son D. L. l'étrange expression *vèyi r'lûre si cove* (litt. voir reluire sa queue) = *voir le moment favorable*. Il en donne l'unique exemple suivant : *qwand v'veûrez vosse cove rilûre, sâvez-vè!* (sauvez-vous !). Un heureux hasard nous a conservé une attestation ancienne de cette curiosité, et cela bien loin de la région liégeoise : elle figure dans la Chronique de Georges Chastellain, écrite à Valenciennes entre 1455 et 1474. HEILEMANN, qui l'a relevée dans une étude sur le vocabulaire de ce chroniqueur (1), l'interprète par *éprouver de la fierté*, ce qui a du moins le mérite de montrer jusqu'à quel point le contexte peut faire varier le sens possible d'une tournure absolument opaque. Il cherche... comme il fallait s'y attendre, le sens « propre » derrière le sens « figuré », et imagine — c'est bien le cas de le dire — une fois la figure d'une comète p. 115, une seconde fois celle d'un paon orgueilleux, p. 316.

Ces efforts d'imagination sont vains, si l'expression est un calque du type que le lecteur connaît maintenant ;

(1) KURT HEILEMANN, *Der Wortschatz von G. Chastellain nach seiner Chronik*, Leipzig, 1937.

puisque dans ce cas les mots en cause n'ont jamais eu de sens « propre ». En fait nous avons à faire tout simplement au calque du complexe Mnl., nullement idiomatique, *hi siet sijn sterten aenschinen* = il voit apparaître (devenir évidente) sa chute, la perte de sa cause en justice... (1) et, comme dans l'exemple de HAUST, ... il se sauve, resp. se dépêtre (2). Le calqueur, un bilingue, probablement d'origine flamande, mais chez qui la langue maternelle était reléguée au second plan, interpréta — sans aucun doute avec intention burlesque — : *hi siet sijn sterte(n) aenschinen* = il voit sa queue reluire (D'ARSY : *stert*, queue, *aenschijnen*, reluire contre quelque chose).

On serait tenté d'attribuer la paternité de l'expression à G. Ghastellain (alias Borchgraeve) lui-même, « l'homme flandrin prompt en trois langues » comme dit son successeur Molinet, et qui, né dans le comté d'Alost et ancien escolier de Louvain, avait été élevé « en tiois » d'après sa propre déclaration. Comme le verbe *aenschinen* avec le sens apparaître n'est attesté qu'à une époque antérieure (ce qui ne prouve évidemment pas qu'il n'existait plus de son temps), il est prudent de ne pas trop insister.

Le complexe primaire du Mnl. n'a besoin d'aucune attestation comme tel. La déformation burlesque n'y a probablement jamais été en usage, ou n'y a connu qu'une vogue très limitée. Seul son calque est parvenu jusqu'à nous ; et c'est une constatation bien curieuse que sa survivance actuelle dans le seul patois liégeois.

IV. — L'expression liégeoise *on grand vantrin sins cowètes*, litt. un grand tablier sans petites queues (rubans

(1) Mnl. *sterten*, *storten* = vallen ; KIL. *vallig worden*, succumbere, cadere causa, amittere litem ; *vallen in de straffe* = mulctam committere.

(2) Mnl. *redden*, arranger une affaire ; réfl. se dépêtrer, se libérer, notamment d'un gage judiciaire.

d'attache), présente le sens plutôt étonnant que voici : *c'est un prétentieux sans le sou*. Ceux qui — selon l'usage courant — veulent faire sortir ce sens « figuré » d'un sens « propre » sous-jacent, n'ont pas la tâche facile. Les *cowètes* ne sont tout de même qu'un accessoire insignifiant, et il y a bel et bien des *vantrins* honnêtes « *sins cowètes* » ! Comment pourrait-on alors imaginer que quelqu'un ait — spontanément — *choisi* cette donnée matérielle pour exprimer l'idée abstraite attachée à l'expression ?

Sachant ce qu'est une pseudo-figure, nous renoncerons d'avance à chercher le soi-disant sens « propre », qui n'a sans doute jamais existé. Nous postulerons un calque avec confusion d'homonymes ; et, tenant compte des masses incalculables d'immigrés flamands que Liège a assimilés depuis des siècles, nous irons à la recherche d'un complexe flamand, de préférence limbourgeois, qui se prêtait à la métamorphose. Pour le découvrir il suffira de dépister un homonyme du mot *voorschoot*, KIL. *veurschoot*, *ventrale*, qui ait un rapport suffisant avec l'idée de richesse ; la finale se comprend d'emblée, quand on voit que *sterten* est 1° le pl. de *stert*, queue, 2° l'inf. *sterten* var. de *storten*, verser (e. a. de l'argent), et que *sonder sterten* peut à volonté se rendre par *sans (rien) verser = payer* ou par *sans queues, sins cowètes*.

L'homonyme cherché est le mot *voorschot* (pron. limb. *voorschoot*) (1) var. de Mndl. *verschot*, revenus, cf. anvers. *in 't verschot zijn*, avoir des disponibilités, et Mnl. *verschieten*, KIL. *verschieten*, *veurschieten*, avancer de l'argent, D'ARSY *desbourseur*, *geldverschierter*. Le complexe primitif signifiait donc : il a de grands revenus, ev. il promet de grandes avances... mais il ne verse rien !

(1) Le Supplém. du *Mnl. Hwb.* signale aussi *voorschot*, comme var. de *voorschoot*, tablier.

La métamorphose burlesque suppose la substitution de *grote voorschoot* à *groot voorschoot* (*verschot*), et cette substitution se comprend beaucoup mieux dans un milieu wallon que dans un milieu flamand, où la finale *-e* de l'adjectif conservait sa valeur fonctionnelle. Nous concluons donc que le calque est né dans un milieu wallon ; le calqueur était un immigré limbourgeois, encore bilingue, mais qui avait déjà largement assimilé le langage de son nouveau milieu. L'expression a eu du succès d'abord parmi les congénères de l'auteur, qui entrevoyaient encore l'expression primitive à travers le calque burlesque. Des descendants, complètement wallonisés, l'ont héritée — ce qui impliquait la disparition totale de l'expression primitive — et elle a fini par se répandre dans la ville et la région.

Je ne reviens pas sur la question des attestations : le complexe primitif n'avait rien d'idiomatique, ce caractère n'appartenant qu'au calque avec substitution d'homonymes. La pseudo-figure actuelle n'a aucune base quelconque dans un sens « propre » des mots qui l'expriment ; mais un Breugel d'aujourd'hui pourrait évidemment la « réaliser » dans un « proverbe en image ».

V. — Pour *se dédire, renier sa parole*, on dit à Liège : *fé di s'boke si cou*, faire de sa bouche son cul. Cette expression, qui se situe à l'origine dans le langage des tribunaux, doit nous faire penser au fait que la Cour suprême du prince-évêque étendait sa juridiction sur des régions flamandes très étendues (cf. p. 173, note 1).

Le Mnl. *mont* signifie 1° bouche, 2° déclaration solennelle en justice ; l'expression *tachterdoen* (< *te achter doen*), équivalente du composé *achterdoen*, signifie retirer, renier ; mais un plaisantin pouvait, très naturellement, y voir ce que l'All. exprimerait aujourd'hui par *zum After machen*.

Il suffisait pour cela de confondre *doen* et *maken*, confusion très fréquente en Mnl. dans certaines tournures, mais qui était particulièrement aisée dans un milieu wallon, où les deux mots se rendaient par le même verbe *faire*.

Pour *culus*, *anus*, le Mnl. employait e. a. *achterende*, *achterbillen* (Mha. *afterbellen*) et le superl. *achterste*. Le simplex *achter*, *after*, derrière, n'est pas attesté avec ce sens, que possède le Mha. *after* ; mais on doit présumer qu'il l'a eu (1). Ce sens est en effet postulé également par l'expression populaire encore vivante *zijn tong door zijn gat trekken*, qui a le même sens que l'expression liégeoise ci-dessus, et est encore un peu plus bouffonne. Elle est manifestement issue, par substitution synonymique (*after* > *gat*) d'un primitif *sine tonge tachtertrecken* (2), retirer (litt. tirer en arrière) sa déclaration (sens courant de *tonge*), renier sa parole. Le verbe composé y a été traité avec la même désinvolture que son équivalent *tachterdoen* dans l'expression liégeoise. Dans les deux cas on a attribué au mot *achter* le sens *culus*.

Il nous reste en outre un troisième équivalent, plus simple et honnête : *zijn tong intrekken* (SCHUERMANS). Le primitif *tachtertrecken* y a été remplacé par son synonyme *intrekken*, retirer, mais le mot *tong*, pris aujourd'hui au sens de *langue*, y perpétue pour le linguiste le sens de *déclaration*.

Le lecteur qui, négligeant l'avertissement relatif aux pseudo-figures, persiste à postuler un sens « figuré » dans les deux premières expressions, se met dans une impasse, d'où le meilleur acrobate du monde ne pourra pas le tirer.

(1) Cf. *Dict. Verdussen*, 1687, *dat achter is*, posticus ; *achterpoorte*, posticum ; Mnl. *afterpoorte*, anus ; *poorte*, id.

(2) Le *Dict. Mnl.* ne mentionne que *achtertrecken*, *achtertien*, retirer ; mais aux articles *achter* et *tachter* on voit — ce qui était d'ailleurs évident *a priori* — que les deux préfixes sont interchangeable.

VI. — La clause testamentaire bien connue, qui à Liège s'exprime par *fé à dièrin vikant les bins*, présente dans la région hennuyère du Centre (La Louvière, Le Rœulx et environs) la forme suivante : *èl dernî-n vivant âra tous les djilets* (1). En appelant cela une expression plaisante ou burlesque, on sous-entend généralement que c'est le produit spontané de la libre imagination populaire. Cette opinion est fort sujette à caution. Très souvent la transformation d'un complexe banal en une expression imagée est dépendante d'une confusion d'homonymes ; celle-ci joue le rôle de catalyseur, elle provoque la réaction et la circonscrit en même temps. C'est un des mérites durables de GILLIÉRON d'avoir lancé la formule « l'homonymie provoque la métaphore » ; mais, comme je l'ai montré ci-dessus, nous devons la préciser, en limitant sa portée aux pseudo-métaphores.

Pourquoi le créateur a-t-il mis les *gilets* dans sa formule, plutôt que les *chemises* ou les *meubles* ou la *vaisselle*? On peut affirmer *a priori* qu'une homonymie dirigeait et limitait son choix (2) ; et si nous cherchons en vain cette homonymie dans le parler lui-même, il est tout indiqué de supposer que nous avons à faire à un calque, compliqué d'homonymie. La région de Steenkerque-Enghien, autrefois et encore partiellement aujourd'hui de langue flamande, et qui appartenait comme celle du Centre au comté de Hainaut, n'est pas bien loin. C'est probablement parmi les Flamands graduellement wallonisés de cette région qu'il faut chercher le créateur de la tournure (3).

(1) FL. DEPRÊTRE, *Mèchon de 1400 Rébus (= prov.) de la région du Centre*, La Louvière, 1947, p. 18.

(2) Comparez t. XXIV, p. 97, ce qui est dit du bas-allemand. *Plumenpingsten*.

(3) L'histoire des migrations intérieures n'est pas faite. Elle aurait un réel intérêt pour la linguistique historique. Dans le présent Bulletin, t. XI, p. 109, note, l'attention a été attirée sur

Comme équivalent de notre expression *langst leeft, al heeft*, on pouvait dire banalement en Mnl. *op den lanxet levende al vesten* (*vestigen*), attribuer de façon ferme, irrévocable, tous les biens au survivant. A partir du 17<sup>e</sup> siècle le mot *vesten* pouvait être pris pour son homonyme, le plur. du subst. *vest*, gilet ; et comme *al* et *alle*, déjà interchangeable en certains cas depuis le Mnl., se confondaient chez un Flamand partiellement wallonisé, le complexe était mûr pour la métamorphose : *al vesten* fut compris comme *alle vesten*, tous les gilets. Comme le mot *gilet* n'est connu que depuis le 18<sup>e</sup> siècle, il paraît probable qu'on a dit d'abord *toutes les vestes*. Il est toutefois possible aussi que la confusion des homonymes ait eu lieu d'abord en région flamande seulement, où *vest* désigne le *gilet*. Dans ce cas nous aurions non pas un calque, mais une simple traduction en wallon, et la question de la priorité se résoudrait en faveur de la région flamande.

VII. — La même région du Centre connaît l'expression *c'est nî-n ça qui sint les as* (pl. de *ail*) (1); avec le sens : cela ne paraît pas être la vérité. La phrase est manifestement une dénégation ironique avec valeur d'affirmation. Elle suppose donc un stade non ironique et positif ; *ça sint les as*, cela sent le mensonge.

Dans la région Sud de la Flandre Orientale, contiguë au Hainaut, on dit de même *dat stinkt naar de leugen*, et on y connaît également, comme ailleurs, le type de négation ironique avec valeur d'affirmation : *dat stinkt niet* (*zo geen*

une colonie flam. établie vers 1195 à 15 km. de Mons. Vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle Marguerite de Constantinople établit de nombreux colons flamands dans le Hainaut. Ces indications fragmentaires pourraient probablement être complétées par beaucoup d'autres. Et il y a certainement eu aussi des groupements wallons en région flamande.

(1) FL. DEPRÊTRE, *op. cit.*, p. 5.

*beetje) naar de leugen!* Or pour le moderne *leugen* le Mnl. disait *loge* (à côté de *logene*), et ce mot, dans la bouche d'un bilingue partiellement wallonisé, était un homonyme parfait de Mnl. *looc*, ail.

VIII. — Dans l'étude des interférences linguistiques en Belgique il n'est guère possible d'établir une distinction rigide entre l'influence exercée par les parlers wallons et celle exercée par le Français. Le lecteur comprendra donc que j'insère ici une tournure, très usitée en Français de Belgique (et connue en France?), mais que je ne trouve pas dans le *Dictionnaire Liégeois* par exemple.

Pour *attraper une semonce* nous disons couramment *prendre quelque chose pour son rhume*. Bien entendu personne — pas plus les philologues que le commun des mortels — ne se demande ce que ce *rhume* vient faire dans l'expression ; et on pense encore bien moins qu'il pourrait y être entré à la suite d'une confusion d'homonymes flamands, comme c'est fort probablement le cas.

Le Mnl. *nemen*, comme l'Afr. *prendre*, s'employait pour *attraper, recevoir*, aussi bien une chose désagréable qu'une chose agréable ; le Mnl. *brake* = 1° *infraction* à une ordonnance ou règle, 2° *rhume*. La petite phrase *iet nemen vore sine brake* = *attraper quelque chose* (une semonce bien tassée) pour son incartade, n'avait aucun caractère idiomatique, tant que les deux éléments en cause étaient d'usage courant avec les sens indiqués. En faisant, avec une intention burlesque évidente, un choix erroné entre les deux traductions possibles du mot *brake*, le premier calqueur a créé *ipso facto* une expression nettement idiomatique en Français.

Tant que restèrent vivants les deux homonymes *brake*, la tournure était réversible en Flamand. Elle ne le fut plus dès l'époque où le mot *brake* = *rhume* tomba en désuétude,



soit probablement au 16<sup>e</sup> siècle. En disparaissant également, probablement un peu plus tard, au sens d'infraction, le mot *brake* entraîna avec lui dans l'oubli la petite phrase, d'où l'expression française était issue ; tandis que cette dernière, complètement émancipée depuis longtemps, ne semble de loin pas avoir épuisé son succès à ce jour.

IX. — Ayant vu que des calques du Flamand se sont implantés dans les patois de Liège et de la région du Centre, ainsi que dans le Français de Belgique, le lecteur, au courant de l'histoire, ne trouvera rien d'étonnant à ce que des expressions de même origine se soient répandues dans les villes françaises du Nord, situées dans ou au voisinage immédiat de la Flandre, et ayant appartenu autrefois au comté. Et comme de nombreux milliers d'habitants de ces villes ont depuis quelques siècles, fréquenté Paris, y ont séjourné ou s'y sont installés à demeure, ce serait plutôt étonnant qu'aucune expression du genre n'ait pénétré jusque-là avec eux.

En voici une, qui ne laisse, semble-t-il, guère de doute sur son origine. Pour *faire la sieste* on utilise à Paris l'expression triviale *piquer son chien*. Le Flamand connaît, et a connu depuis des siècles, comme équivalent *zijn (middag)rust houden*, litt. *tenir son repos (de midi)*. Le Mnl. possédait, comme synonyme de *rust*, le mot *roe* (All. Ruhe), et pouvait donc dire aussi *sine roe houden*. Mais le mot *roede*, chien, se prononçait également *roe*, au moins depuis le 15<sup>e</sup> siècle et probablement bien avant ; d'autre part *houwen*, forme parlée de *houden* à la même époque, pouvait se confondre avec son homonyme *houwen*, piquer (Mnl. *picke* = *houwe* ; *steenpickelaer* = *steenhouwer*). Un farceur pouvait passer, sans l'ombre d'une violence linguistique, de *sine roe houwen* (= *houden*), faire sa sieste, à *sine(n) roe* (= *roede*) *houwen*, et calquer par *piquer son chien*. En

créant cette expression pseudo-figurée, l'auteur ne partait d'aucun sens « propre » quelconque du mot *piquer*, ni du mot *chien* ; par conséquent toute tentative d'explication par un emploi « figuré » de ces mots est absolument vaine, par définition.

Les sergents du bailli, auxiliaires de la justice dont certains jouaient le rôle d'huissiers, s'appelaient en Flandre *roedenhouder*, litt. *porte-verge*. Comme ce mot se prononçait *roedenhouwer*, on en fit le calque, en même temps naturel et burlesque : *pique-chien*, et ce nom s'emploie à Paris pour désigner le gradé, qui garde en permanence la porte d'entrée de l'École Polytechnique. Bien entendu les élèves de cette école, laissant à d'autres le soin d'expliquer la tournure *piquer son chien*, ont pris cette dernière expression comme point de départ pour leur interprétation du nom *pique-chien*. D'après eux le dit gradé s'appelle ainsi... parce qu'il n'a guère autre chose à faire que *dormir*, c'est-à-dire *piquer son chien* ! C'est l'exemple-type d'une explication réussie... *a posteriori*, le pendant direct, mais plus heureux, des *queues de paon* ou de *comète*, imaginées par HEILEMANN (voir n° III).

Il va de soi que je renoncerais — sans regret — aux explications proposées dans ce paragraphe, dès que le lecteur qui refuse de se laisser convaincre par elles, voudra bien expliquer de quel sens « propre » sous-jacent il convient de tirer le sens « figuré » *faire sa sieste* de l'expression *piquer son chien*.

X. — Comme dernier exemple je résume sommairement, à l'intention de ceux qui ne lisent pas le Néerlandais, l'article rédigé dans cette langue que j'ai publié ici même, tome XXIII, p. 221-255. Je profite de l'occasion pour le compléter par quelques menus détails, appris depuis sa

parution, et pour rencontrer la critique dont il a fait l'objet.

Prenant comme point de départ trois expressions relatives à Sainte Catherine, cet article avait pour but principal d'attirer l'attention sur la nature et le rôle trop méconnus des confusions d'homonymes, sur les calques où des confusions de ce genre interviennent, et sur la « réalisation *a posteriori* » de la pseudo-figure que certains de ces calques contiennent. Outre diverses autres considérations de psychologie linguistique et de sémantique, qui équivalent à un résumé des chapitres XIII et XIV ci-après, l'article contient, sans exception, toutes les données linguistiques d'ordre général, que le lecteur a trouvées *passim* ci-dessus, et notamment, p. 237, note 2, une réponse anticipée à ceux qui réclameraient des « attestations ».

Pour moi, un primitif Fl. *si hult sinte Cateline*, elle rend hommage à (vénère comme patronne) Sainte C. — qui n'exige comme attestations que celles de ses composants — aurait été, à telle époque située loin dans le passé, confondue avec *si hult S. C.*, elle coiffe S. C., parce que *hult* était simultanément 3<sup>e</sup> p. sing. de *hulden*, rendre hommage, et de *hullen*, coiffer. De même *si draegt S. C. hulde* (Mnl. *te enen hulde dragen*, expression consacrée équivalent à *hulden*), litt. elle porte son hommage à S. C., aurait été compris comme *si draegt S. C. hulle*, elle porte la coiffure de S. C., parce que *hulde* se prononçait comme *hulle*, coiffure, coiffe (cf. Mnl. *hellen, spelle, spillen*, var. de *helden, spelde, spilden* e. a.) et que S. C. était aussi bien génitif que datif.

Le calque de cette seconde tournure survivrait dans la locution, notée par GOTTSCHALK, « elle a la coiffure de S. C. », qui équivaut à « elle coiffe S. C. ». Le sens premier des deux était simplement « elle vénère S. C., patronne des vierges » ; le sens ironique actuel « elle reste fille » est secondaire et

ne diffère d'ailleurs du sens premier que par un élément extra-linguistique, non exprimé : elle vénère (encore) S. C. (malgré qu'elle soit nubile... et malgré qu'elle en ait), cf. p. 241, II.

J'ai montré, p. 239, en citant ma source, que l'expression *si draegt S. C. hulle* a été réalisée folkloriquement, c'est-à-dire mise en scène, à l'occasion de la fête de la sainte, dans la Flandre occidentale, contiguë à la Flandre française. Les filles faisant la quête d'usage (qui, comme dans tous les cas semblables, se faisait la « veille ») y étaient autrefois habillées de blanc, portaient un voile (*sluier*) de même couleur sur la tête, et chantaient des chansons appropriées, dont deux ont été notées (VANDE VELDE, p. 144). J'ai en outre expliqué — ce qui était presque superflu — l'étroite parenté entre *voile* et *coiffe*, *coiffure* : KIL. *sluyer*, *rica*, *velum* ; *hulle*, *rica*, *velamen muliebre capitum*, *capitium* ; D'ARSY *hulle*, *chaperon*, *coiffure*.

L'expression primitive *si hult S. C.* a fort probablement été réalisée aussi et mise en scène comme pratique de dévotion (p. 241, I) ; mais les explications qu'on lit e. a. chez QUITARD, LITTRÉ et GOTTSCHALK au sujet du sens ironique secondaire (cf. p. 223-224) ont plutôt l'air d'avoir été inventées *a posteriori* pour rendre compte de la tournure — procédé bien connu de l'historiette interprétative, qui joue un si grand rôle dans le folklore... et même chez les linguistes. On ne voit en effet pas très bien où et quand une fille de 25 ou même de 30 ans aurait pu consentir à jouer le rôle ridicule, que l'explication lui attribue (p. 223-224 et 241-242). La réalisation ne serait donc ici que purement imaginaire,... ou burlesque.

En même temps que les calques équivalents *elle porte la coiffure de S. C.* et *elle coiffe S. C.*, leurs réalisations respectives ont pu — par l'intermédiaire des villes de la Flandre française — parvenir jusqu'à Paris. Si la réalisation

purement religieuse du second y a été connue, elle semble bien oubliée aujourd'hui, comme tant d'autres naïves pratiques de dévotion ; mais la tournure elle-même survit, du moins avec son sens ironique secondaire. La première expression a eu un sort inverse : comme telle elle a pratiquement disparu, mais sa réalisation, influencée par les modes successives et nettement laïcisée, subsiste dans les coiffures spéciales des Catherinettes, parmi lesquelles il y a d'ailleurs encore aujourd'hui à Paris de simples et gracieux voiles de dentelle blanche, apparentés à ceux que portaient autrefois les fillettes de West-Flandre, fêtant la S. C.

J'ai supposé, p. 242, que l'actuelle fête bruxelloise avec ses coiffures fantaisistes nous était venue de Paris ou de Wallonie. En fait elle est due à l'initiative toute récente du couturier N., qui en a ramené l'idée de Paris et qui, avec l'aide du curé de Sainte-Catherine (mon aimable informateur), a veillé à lui conférer un caractère religieux pendant la matinée. La tradition locale était éteinte en Wallonie, comme à Bruxelles ; elle l'est d'ailleurs également en West-Flandre.

La troisième expression traitée était le W. liégeois *wâki S. C.* = *cwèfer S. C.*, qui n'est pas un calque, mais — à mes yeux — la simple wallonisation — bien entendu, très ancienne ! — d'un Mnl. *S. C. waken*, veiller S. C., c'est-à-dire rendre l'hommage par excellence à cette patronne de la virginité, en fêtant sa « veille » (1).

(1) Cf. AM. GASTOUÉ, *Les Vigiles Nocturnes*, Paris, 1908. L'assistance à ces offices s'est faite de plus en plus rare de siècle en siècle, et leur célébration a été graduellement réduite et abandonnée par le commun des fidèles. En dehors des moines et des vierges consacrées, les confréries ont longtemps maintenu l'usage. La *vie du saint fêté* se lisait à la seconde *vigile* nocturne. Selon JULES BAUDOT (*La dédicace des églises*, Paris, 1909), la *vigile* de la dédicace (*w. du-casse*) devait, d'après les canonistes, durer la *nuit entière*. Cela explique pourquoi les Anglais ont conservé jusqu'à ce jour le mot

Lorsque, à une époque postérieure, le wallon emprunta au Fr. *cwèfer S. C.*, l'équivalence pratique des deux expressions eut comme conséquence naturelle, même fatale, de faire passer le verbe *wâki* — totalement opaque, parce qu'inusité en dehors de l'expression — au sens de *coiffer*. C'est là une évolution sémantique qui peut paraître fort illogique aux logiciens que nous restons, tout en affirmant... ne plus l'être en linguistique, mais qui est en fait un exemple parfait de la logique naturelle :  $X + B = A + B$  donne pour l'homme parlant X (*wâki*) = A (*cwèfer*). Je citais au surplus un exemple vécu, et je renvoyais à une remarque pertinente de NYROP (p. 226-227).

Incidemment je faisais encore intervenir (p. 235-237) un calque du type *hulde* (amour, grâce, faveur) > *hulle* (coiffe), en interprétant l'exclamation — manifestement pseudo-figurée ! — Afr. *par la coiffe dieu* (Joinville vers 1250) comme issue d'un primitif Mnl. *dore god hulde*, attestée vers la même époque. Il est à présumer que ce calque, dont la vogue semble avoir été passagère, avait été mis à la mode par des chevaliers bilingues de Flandre participant aux croisades.

*wake*, *vigilia*, pour désigner les festivités ayant lieu la « veille » de la fête locale.

Au 16<sup>e</sup> siècle et sans doute déjà bien avant, les vigiles nocturnes étaient déjà réduites au *vesper feriarum*, *mis-avond*, *heilig-avond* ; mais elles s'appelaient encore *vigilie*, *wake*, comme l'attestent KIL. et D'ARSY i. v. *heilig-avond*. Le *dies solennis* qui suivait, s'appelait *mis-dag* (cf. l'actuel *mesdag*, fête patronale), *heilig-dag*, et il existait pour les principales fêtes des composés du type *kerst-mis*, *kerkmis*, *Bavemis*. La S. C. était du nombre, puisqu'on a noté à Gand dès 1296 le mot *Catelinennesse*.

Pour comprendre que *veiller* un saint signifiait *fêter sa « veille »*, il faut savoir que l'autel consacré à un saint devait ou bien être dressé au-dessus de son corps, ou bien contenir de ses reliques, qui le symbolisaient. L'autel était en outre orné de son image, sculptée ou peinte, qui complétait la fiction. Cet usage est encore de règle aujourd'hui.

XI. — L'article en question a fait l'objet d'un compte rendu de LEGROS, paru dans le tome XXIV, 1950, du présent Bulletin, à la p. 397, à laquelle je prie le lecteur de bien vouloir se reporter. Avec le regret de me voir dépenser, en pure perte, des « trésors d'ingéniosité », L. conclut : « comme l'auteur n'apporte aucun témoignage historico-folklorique, je ne vois pas ce que la philologie gagne à ce jeu de reconstitutions gratuites ».

Cette appréciation lapidaire, dont le lecteur du présent article aura déjà fait justice dans chacun de ses détails — y comprises les fleurs de papier qui enveloppent le brevet d'innocence — est basée sur quelques observations.

Pour saper par la base ma « reconstitution gratuite » *hulde(n) > hulle(n) > coiffe(r)*, L. invoque le « témoignage précis » de VAN GENNEP, disant que l'usage de « *coiffer S. C.* » est récent dans le Nord français et d'origine parisienne. N'aurait-il pas remarqué ce que je disais, p. 242, à savoir qu'à mes yeux le « *coiffer S. C.* » bruxellois *actuel* était probablement importé « de France ou de Wallonie » ? Le curé de Sainte-Catherine a réduit cette alternative ; il faut écarter la Wallonie, la fête des Catherinettes de Bruxelles vient en ligne droite de Paris. C'est du folklore ressuscité ; la tradition locale était éteinte dans nos régions, et cela probablement depuis longtemps. Les détails folkloriques notés en Flandre occidentale vers 1850 en étaient sans doute les derniers vestiges (1). Mais ces restes sont

(1) Pendant la rédaction me parvient le n° 7-8 de *Biekorf*, qui contient p. 169-184 un article sur la fréquence des prénoms dans le Franc de Bruges (vaste région entre les bouches de l'Escaut et de l'Yser) du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle. Les statistiques, portant sur environ 500 noms pour chacune des années citées, montrent que *Catherine* occupait la première place après Marie en 1600, la troisième en 1650, la cinquième en 1700, et n'apparaît plus en ordre utile (soit après la douzième place) en 1750. À Bruges même elle occupait la première place après Marie en 1550 sur un total de 1000 noms. L'auteur cite en note, p. 174 et 179, un relevé fait à Meteren près de

précisément le soutient adéquat de mon hypothèse linguistique, que l'accident récent de la réimportation n'influence en aucune manière.

Mais L. croit aussi pouvoir montrer l'inanité de mon hypothèse sur l'origine du *W. waki S. C.* Complétant l'information de VAN GENNEP (« dans le Nord fr. S. C. est la protectrice des filles en général et des filles nubiles ») il déclare : « chez nous S. C. *n'était pas* la patronne des filles ». Cette affirmation, avec son verbe au passé, est vraiment étrange dans la bouche d'un folkloriste, qui sait que d'innombrables usages d'autrefois ne nous sont connus que par tel misérable reste méconnaissable, ou ont irrémédiablement disparu.

Tout en voulant (comme je le disais expressément dans mon préambule) empiéter le moins possible sur le domaine du folklore, j'avais pourtant pris la précaution de signaler que S. C. était, après Marie, la plus illustre des vierges ; qu'elle était par son nom même — autant dire par définition — la protectrice de la pureté et la patronne par excellence des vierges consacrées et des jeunes filles ; que son jour était fête solennelle dès le 13<sup>e</sup> siècle dans nos régions, qu'à la même époque sa légende fut rédigée dans toutes les langues de l'Europe. Il m'eût été facile d'amplifier et compléter ces données en signalant par exemple que Catherine, fille merveilleuse de corps et d'esprit, et faisant mentir le proverbe du 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècle. « *Quid lex edixit de formosa? Meretrix sit ! C'est dreit que bele feme*

Bailleul en Fl. fra. pour l'année 1650 : Catherine y figure à la seconde place (après Marie). Ces indications confirment en tous points ma conception des choses. C'est au 18<sup>e</sup> siècle que se situe un profond bouleversement des usages moyenâgeux : les vieux noms, peu nombreux, font place à une grande diversité de noms nouveaux, spécialement pour les filles. La disparition graduelle du prénom Catherine est certainement en rapport avec l'abandon graduel du culte que lui voua le M.-A.



puite fait », était bien l'exemple-type à proposer aux jeunes filles ; que son culte a littéralement conquis nos régions à l'époque de la mystique exaltation féminine pour la virginité (13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> s.), que son office (avec miniatures) figure e. a. dans le *Missale Pulcherrimum* de Tournai, dont la cathédrale possédait (avant 1940) un remarquable vitrail avec son image ; qu'il y a encore à ce jour en Belgique, tant wallonne que flamande, trente-cinq églises qui lui sont dédiées ; que le nombre de ses autels et images, peintes ou sculptées, y est incalculable ; qu'à la seule exposition des Primitifs à Bruges en 1902 elle figurait sur douze chefs-d'œuvre, le plus souvent à côté de Marie, etc., etc. Mais... je déclarais expressément — ce qui était d'ailleurs superflu — ne pas vouloir faire une monographie hagiographique ou folklorique ; et les indications fournies suffisaient amplement comme bases à mon étude. Elles ne laissaient aucun doute sur la réalité du culte de la sainte, qui a partout été la protectrice spéciale des jeunes filles.

Et si le « chez nous » de L. vise plus spécialement le Pays de Liège, le Bollandiste DE BUCK nous fixera sur l'anachronisme flagrant contenu dans le verbe « n'était pas ». Il écrit A. A. S. S., oct., t. XIII, p. 110, note : « Si on excepte la Vierge Marie, aucune sainte n'a eu autant d'autels et de bénéfices que Sainte Catherine dans l'ancienne principauté de Liège. »

La ville de Liège elle-même a eu très tôt son église Sainte-Catherine — probablement au 13<sup>e</sup> siècle — et, en ouvrant à tout hasard le *Notger de Liège*, t. II, de KURTH, que j'ai à portée de la main, j'y lis, p. 53-55, que dans la collégiale Saint-Jean un autel de la sainte, avec bénéfice, a été fondé en 1317 par un chanoine Thierry de Hollande. A qui fera-t-on croire que S. C. ne fut pas invoquée par les jeunes filles sur ce nouvel autel, et que la « veille » du 25 novembre n'y fut pas fêtée par elles ? Il ne me paraît

même nullement téméraire de supposer que ce chanoine « de Hollande » ait fondé son autel à l'intention d'une confrérie d'immigrées de langue thioise, auxquelles il s'intéressait spécialement, et que le *wâki S. C.* actuel soit précisément né dans ce milieu. Le wallon *vettyi*, veiller, ne rendait sans doute pas assez exactement la nuance spéciale qu'avait le verbe flamand dans l'expression consacrée *S. C. waken* ; on reprit donc le mot flamand lui-même en wallonisant simplement sa finale. Cette hypothèse expliquerait aussi pourquoi l'expression ne s'est guère répandue en dehors de la ville, tandis que le verbe *wâki*, d'exportation facile dès qu'il avait pris le sens secondaire de *coiffer*, s'est répandu au loin.

L. est outré de me voir prôner l'origine flamande « même du verbe wallon *wâki* », et me renvoie aux *Étymologies* de HAUST, ... qui prône précisément la même origine ! L'hypothèse de HAUST et la mienne ont même point de départ et même point d'arrivée ; elles ne diffèrent donc que par la filiation sémantique, hypothétique de part et d'autre. Celle de HAUST est purement idéologique, et j'ai montré, p. 226, pourquoi elle est invraisemblable ; le lecteur a pu juger de la mienne ci-dessus.

« Notre mot *wâki* est bien antérieur (à *cwêfer S. C.* au sens ironique) », ajoute L. en renvoyant encore à HAUST, chez qui la plus ancienne attestation connue est de... 1675 ! Confondant la récente réimportation carnavalesque avec la traditionnelle expression pieuse, il n'a donc pas vu que toute mon argumentation reposait sur un *wâki* moyen-âgeux !

Il faut conclure (1) : L. ne voit pas « ce que la philologie

(1) Il me reste à réfuter une remarque accessoire de L. Je considérerais incidemment l'Afr. *goy* = dieu, dans *pargoy*, *testegoy*, etc. comme emprunté au Mnl. *goy* < *gode*, dieu. « Pour une explication romane de *goy*, *gois* (pron. *gwé*) cité p. 235, voy. le F. E. W., 3, 59 »

gagne » à mes « reconstitutions gratuites ». Le lecteur verra bien ce que la critique linguistique — dont on peut exiger qu'elle soit compréhensive, bien informée, objective et sereine — perd à une page comme la sienne, non seulement au point de vue scientifique, mais encore au point de vue des relations humaines entre le demi-quarteron de congénères que nous sommes dans notre petit pays.

Son jugement apodictique — et non moins gratuit, puisqu'il ne reste absolument rien des arguments sur lesquels il s'appuie — s'adressait à des lecteurs dont la plupart ne lisent qu'avec peine le néerlandais et peuvent donc difficilement contrôler le bien-fondé de la critique, en supposant que le désir de prendre connaissance de mon article ne leur aie pas été enlevé par le compte rendu. C'est pourquoi ma réfutation devait être précédée d'un résumé, et plus explicite que je ne l'aurais souhaitée. J'ai essayé d'en diminuer l'inconvénient en l'incorporant à une petite série de monographies d'expressions qui présentent

dit L. On y lit : « *-goy* ist nicht aus d. *gott* entstanden, sondern über *goué*, *gué*, aus *dieu*. » L. SAINÉAN, *La Langue de Rabelais*, II, 349. — Cette construction fantaisiste de SAINÉAN confond tout bonnement la graphie *gu* avec la prononciation *gw*, en passant de *gué* (issu de *gué*, *dié*) à *gwé*, écrit *goy*. Elle figurait depuis des années, avec la mention « absurde », sur mes fiches, en compagnie de son explication du *frelore* de la Farce de Pathelin et de Rabelais. Tout en signalant lui-même la présence du mot dans le vers 2840 du *Renart* (éd. MÉON), SAINÉAN affirme froidement que ce mot vient tout droit de... l'écoissais !

Il est évident que l'étymon de *goy* ne peut être le *gott* all., le seul auquel S. pensait ; mais si le rédacteur de l'article du F. E. W. avait connu le Mnl. *goy* ! = dieu !, *bigoy* = *pargoy*, etc., il se serait bien abstenu de reproduire l'hérésie de SAINÉAN. L'ignorance systématique du Mnl., pour lequel nous avons cependant et le meilleur grand dict. et le meilleur lexique qui soient, a d'ailleurs joué d'autres tours à SAINÉAN... et à quelques autres.

Quant au « prononcez *gwé* » que L. intercale, et que son lecteur doit comprendre « le *goy* de l'Afr. se prononçait *gwé* », je demande la permission de m'en tenir à SCHWAN-BEHRENS, disant § 227 que l'évolution de *oi* > *wé*, à la fin d'un mot, n'a pas atteint son terme avant le 16<sup>e</sup> siècle.

les mêmes caractéristiques que les deux principaux dictons relatifs à S. C.

XII. — S'il s'agissait uniquement de défendre mes hypothèses sur ces minuscules curiosités, le jeu n'aurait certes pas valu la chandelle. Il y a bien autre chose en jeu, comme le montraient déjà très explicitement les pages 243-255 de mon étude, auxquelles L. ne fait même pas allusion.

C'est d'abord le rôle des chaînons homonymiques qui, s'intercalant à l'improviste entre deux chaînons synonymiques, font dévier certaines chaînes sémantiques de la façon la plus fantaisiste, en créant de toutes pièces des expressions, des conceptions, des usages et des croyances, d'origine purement phonique. Parce que GILLIÉRON a manifestement dépassé les bornes (1), certains, par une réaction tout aussi outrancière, poussent le scepticisme jusqu'à

(1). On rit encore, entre initiés, de ce père *loriot* que GILLIÉRON avait découvert... de toutes pièces à Malmédy, comme époux de la mère *loriot* (*merle oriol*). Mais ne rit-on pas aussi de ce touriste qui refusa de mettre pied à terre à Douvres, parce que la première femme entrevue sur le débarcadère était du plus bel auburn... et qu'il n'aimait pas les rousses? — Cinquante ans avant GILLIÉRON un excès étroitement apparenté au sien avait été commis par MAX MULLER et ses disciples. Vers 1900 on croyait avoir enterré leurs élucubrations; mais on revint aussi bientôt de cet excès inverse. En 1921 J. VENDRYÈS pouvait écrire (*Le Langage*, p. 214) : « On a pu dire et prouver en partie que la mythologie n'était qu'une maladie du langage », et à la mythologie il ajoutait lui-même — à bon droit, puisque pour le linguiste il n'y a aucune frontière entre leurs domaines respectifs — l'hagiographie, la médecine populaire, etc., bref tout le folklore. En 1946 VON WARTBURG reconnaît (*Principes et Méthodes*, p. 113) « que les relations entre la langue et la naissance des dieux personnels (grecs) ont été établies par HERMANN USENER avec toutes les précisions voulues », et renvoie, pour la continuation récente d'études de ce genre, à ALFR. BERTHOLET, *Wortanklang und Volksetymologie in ihrer Wirkung auf religiösen Glauben und Brauch*, Preuss. Akad. Phil.-Hist. Kl., 1940, n° 6. — Le même auteur assigne à l'étymologie populaire sa vraie et importante place dans la linguistique, à égale distance entre les conceptions extrêmes et opposées de SAUSSURE d'une part et de GILLIÉRON d'autre part.

nier l'évidence. Faute d'arguments positifs ils brandissent alors ce qu'ils prennent pour un assommoir, et qui s'avère n'être qu'un ballonnet en baudruche dégonflé : ils exigent des attestations pour des groupements purement occasionnels de mots, qui ne sont pas des expressions et qu'aucun lexicographe n'enregistre.

C'est ensuite la notion nouvelle de pseudo-métaphore, qui pourra devenir un guide précieux dans la recherche des confusions homonymiques, oblitérées par la substitution de mots équivalents, parfois suivie de « réalisation » *a posteriori*, et dont on peut espérer qu'elle contribuera à l'explication de ce gros résidu d'expressions bizarres et pittoresques, qui résistent encore à toute interprétation véritable dans nos langues occidentales.

Ce sont ensuite certaines formes de bilinguisme et les influences qu'elles ont exercées, influences que, par une étonnante déformation du patriotisme linguistique, certains — tout en s'en défendant en paroles — sont tout près de concevoir, *a priori* et comme par définition, comme ne s'exerçant qu'en sens unique entre le roman et le thiois.

C'est enfin le rôle de la probabilité, aussi important et souvent aussi décisif en linguistique qu'en toute autre science ; et même le simple droit à l'hypothèse imprévue, où certains voient d'instinct une pitoyable aberration d'esprit, uniquement destinée à provoquer leur indignation bienpensante, mais pas toujours bien pensée.

En somme l'enjeu véritable est une méthode de travail de linguistique historico-comparative, déjà clairement formulée dans chacune de mes études antérieures, mais dont les bases et le fonctionnement semblent exiger un exposé plus systématique, que je vais tenter ci-après.

### XIII. Les chaînons sémantiques ternaires du type A → A' → B.

1° Il existe dans certaines chaînes sémantiques des chaînons ternaires du type A → A' → B (1), où un chaînon A a été remplacé par son homonyme A', et celui-ci à son tour par un équivalent (synonyme ou traduction) B (2). Ex. *de gré* > *degré* > *trap*; *vesten* inf. > *vesten* subst. > *gilets*; *brake*, *infraction* > *brake* > *rhume*, etc., cf. §§ II, VI, VIII.

Plusieurs chaînons ternaires de ce genre peuvent se succéder dans une même chaîne, séparés ou non par un ou plusieurs chaînons simples (3).

2° L'évolution A → A' → B, qui peut s'écrire : A → A', A' → B : A → B, représente une démarche élémentaire de l'esprit, dont l'enfant est capable dès qu'il a acquis la notion pratique du signe (= signifiant + signifié), soit vers l'âge de deux ans (4). Comme A et A' ne sont que

(1) La notation employée ici diffère de celle utilisée dans mes études précédentes, où les homonymes étaient représentés par B, B' et la traduction par A<sup>2</sup>, le symbole initial A représentant un synonyme de B. Cette représentation en quatre termes aurait inutilement compliqué l'exposé actuel, tout autrement conçu, malgré l'identité des données.

(2) Du point de vue adopté ici il n'y a aucune distinction à faire entre synonyme et traduction; tous deux sont de simples remplaçants de A dans un ensemble (expression), dont ce chaînon fait partie. Par synonyme il faut entendre un équivalent pratique (hic et nunc) dans le parler de A ou dans un parler voisin appartenant à la même langue.

(3) J'ai déjà essayé de suivre des chaînes de ce genre t. XXIV, 1950, p. 73-75, 96-99, 125-129. Une partie des p. 125-129 est résumée ci-après sous le 8°. Mon étude sur la genèse du prov. *C'est à la barbe du pauvre qu'on apprend à raser* (*Miscellanea Gessleriana*, 1948, p. 400-420) repose sur les mêmes conceptions. Les lecteurs qui n'ont pas assez clairement aperçu les bœufs devant la charrue de cette étude, pourront y atteler ceux que le présent exposé amène en renfort.

(4) En attribuant le nom C à tel objet nouveau A, qu'il reconnaît comme identique ou suffisamment analogue à un objet B, déjà connu sous le nom de C, le bébé de deux ans opère exactement d'après le même schème, qui consiste essentiellement en la reconnaissance de l'identité par le moyen terme d'un indice. Ce schème

partiellement identiques (ils ont même signifiant mais signifiés différents), il s'agit d'un raisonnement par analogie, avec moyen terme équivoque (A, A'). Toutefois l'opération produit pratiquement l'effet de l'axiome (ou syllogisme d'identité)  $A = B, B = C : A = C$ , ou  $A = B = C$ .

L'enfant appliquant correctement cet axiome à des grandeurs mesurables dès l'âge de sept ans, on peut estimer qu'il est capable dès cet âge (et probablement bien avant) d'inhiber l'évolution  $A \rightarrow A' \rightarrow B$ , pour autant que son acquis en signes l'avertisse de la non-identité de A avec A'.

L'équivoque étant antisociale, la confusion d'homonymes est un indice d'ignorance réelle (enfants et gens simples) ou simulée. Dans ce dernier cas elle dépend d'une intention quelconque, la plus commune étant l'intention burlesque, qui assure souvent le succès et la durée.

3° Dans l'axiome d'identité  $A = B = C$  l'ordre des termes est indifférent. Par contre, chaque chaînon a sa place immuable dans le groupe sémantique  $A \rightarrow A' \rightarrow B$ , qui est, comme le signe  $\rightarrow$  l'indique, une séquence dirigée irréversible, autrement dit, une évolution historique, ce dernier mot étant pris dans son sens le plus large (1).

Le groupe  $A \rightarrow A'$  (confusion d'homonymes pouvant se situer dans une langue autre que celle de B) a nécessaire-

fonctionne déjà à l'âge préverbal et d'ailleurs aussi chez les animaux. Cf. l'ouvrage, trop peu connu des linguistes, d'A. CRESSON, *Les réactions intellectuelles élémentaires*, Paris, 1922.

La continuité reliant les habitudes les plus élémentaires du nouveau-né à l'intelligence la plus évoluée de l'adulte ; l'unité fonctionnelle de l'évolution mentale, aboutissant graduellement à la logique formelle, qui n'en est que l'expression abstraite et raffinée, ont été mises en évidence par la jeune psychologie génétique. Cf. HENRI WALLON, *L'Évolution psychologique de l'enfant*, Paris, 1941, 2<sup>e</sup> éd., 1947, et surtout J. PIAGET, *La psychologie de l'intelligence*, Paris, 1947, passim, e. a. p. 63-64, 114 et 207.

(1) La psychologie génétique a mis en évidence que l'irréversibilité est une caractéristique des raisonnements de l'enfant en dessous de sept ans. Ceci confirme ce qui est dit sous le 2°.

ment précédé B. Inversément B, chaînon final, conserve nécessairement une trace du chaînon initial A, dont il est issu (comp. en physique le principe de conservation de l'énergie).

De ces constatations se déduisent d'une part un critère de priorité, d'autre part un critère d'appartenance.

4° Le sens apparent de A' et de son équivalent B est toujours hétérogène par rapport au sens de A ; mais ces chaînons n'en rendent pas moins l'idée abstraite de A. De ce fait ils ont nécessairement un caractère paralogique (1), qui peut, suivant les hasards des rencontres homonymiques, aller depuis la simple nuance divergente jusqu'à l'incohérence la plus complète. Comparez par ex. *enen trap ontellen* et *au dernier vivant tous les gilets* (§§ II et VI) d'une part, avec *voir reluire sa queue* et *zijn tong door zijn gat trekken* (§§ III et V) d'autre part.

5° Très souvent A' remplaçant A, tout en signifiant normalement autre chose, semble employé au « figuré ». Ce n'est cependant pas une métaphore au vrai sens du mot, puisque son choix n'a pas dépendu de son sens « propre », mais essentiellement de son identité acoustique avec A. Nous tiendrons compte de ce fait, en disant que A' est une « pseudo-métaphore ».

Pour la métaphore vraie la polygénèse est toujours possible, et en fait fréquente, parce que cette métaphore dépend d'une similitude réelle, qui peut être remarquée dans diverses régions. La polygénèse est inconcevable pour

(1) On peut hésiter ici entre le mot *infralogique* de PIAGET, visant le comportement du jeune enfant, et le mot *prélogique* de LÉVY-BRUHL, appliqué au comportement des primitifs. Au fond ces mots ne sont que des variantes du traditionnel *paralogique*, qui est suffisamment neutre pour englober tant les confusions homonymiques des enfants que celles des adultes, facétieux ou non.



la pseudo-métaphore, qui repose sur une similitude acoustique, toujours conditionnée par le matériel verbal d'une langue déterminée (1).

Il arrive qu'une pseudo-figure puisse être prise pour une figure vraie, et « réalisée » comme telle *a posteriori*. Ce sera le cas chaque fois que — par hasard — A' peut entrer dans une représentation susceptible de symboliser le sens abstrait de A. Cette « réalisation » aboutit alors souvent à des usages folkloriques. Le seul exemple dans la présente étude figure sous le paragraphe IX : *si hult*, elle vénère > *si hult* > *elle coiffe* ; *si draegt S. C. hulle*, elle porte son hommage à S. C. > id. > *elle porte la coiffe de S. C.* (2).

Il va de soi que tout ce qui est dit ici de A' s'applique également à son équivalent et substitut B (traduction ou synonyme).

6° Il est assez rare de trouver A' ou B comme mots isolés (3). En règle générale la confusion d'homonymes et ses conséquences esquissées ne subsistent ou laissent de traces que dans des expressions dont la partie restante favorisait une métamorphose de l'ensemble. Exemple : *prendre quelque chose pour... son infraction, ... son rhume*. Les A' et B isolés que l'on peut rencontrer (4), auront

(1) Je me suis étendu plus longuement sur la pseudo-métaphore et ses caractéristiques, comparées à celles de la métaphore vraie, dans *Album Grootaers*, Louvain, 1950, p. 81-87, où j'ai également donné une dizaine d'exemples, dont un reposant sur une homonymie latine.

(2) Voir un autre ex., « *over de puthaak trouwen* » dans *Album Grootaers*, p. 88 ; et pour un geste d'origine verbale : *de mouw vegen, frotter la manche* (cf. 8°). Je compte consacrer un prochain article à une série d'expressions « réalisées ». Voir aussi II ci-dessus, note.

(3) Il y a lieu de signaler ici l'article très personnel et fort instructif de L. MICHEL, sur *Les Ensembles Sémiologiques*, in *Rev. des L. Viv.*, Bruxelles, 1940, p. 162-187. Les remarques d'A. JANROY, sur les *Locutions populaires* (*Romania*, 1894, XXIII, p. 232) sont encore utiles.

(4) Voir t. XXIII, p. 251, *een goeie kruitwagen*, et p. 253 le bruxellois *amigo*, prison communale.

probablement été abstraits après coup d'ensembles oubliés.

Souvent cette partie restante se prête elle-même à une confusion d'homonymes, de sorte que l'ensemble en comporte deux, et parfois plus. Exemples : *vèyi r'lûre si cove* ; *on grand vantrin sins cowètes* ; *fé di s'boke si cou* ; *zijn tong door zijn gat trekken* (§§ III, IV, V). Cet ensemble sera alors une expression nettement idiomatique, se distinguant par le rapport étrange, burlesque, incohérent, que l'on constatera entre son sens abstrait et son sens concret, soi-disant « propre ». L'expression primitive n'aura rien de ce caractère et ne sera même souvent pas une « expression » du tout, mais un simple groupement occasionnel de mots.

7° Le chaînon ternaire  $A \rightarrow A' \rightarrow B$  peut naître en un seul temps. Dans ce cas le moyen terme  $A'$ , sans lequel le remplacement de  $A$  par  $B$  est inconcevable (tout comme est inconcevable une métaphore vraie sans terme commun « réel »), est intervenu uniquement dans l'esprit de celui qui a fait ce remplacement ; et le chaînon ternaire s'est réduit d'emblée à la forme binaire  $A > B$ . Le chaînon  $A$ , qui ne présentait aucun attrait spécial, aura le plus souvent sombré dans l'oubli, tandis que  $B$ , pittoresque et donc idiomatique par nature, subsistera. Comme  $B$  peut être aussi bien une traduction qu'un synonyme, nous pourrons donc constater ce fait paradoxal que le Wallon ou le Fra. par ex. exhibent aujourd'hui des curiosités linguistiques dont les prototypes étaient Fla., mais qui n'existent pas dans cette langue et n'y ont même jamais existé en tant qu'expressions consacrées. Ex. §§ III et IV, ainsi que, en sens inverse, (Fra.  $>$  Fl.), § II. Il va de soi que l'affirmation « n'ont pas existé » est toujours précaire et à la merci d'une trouvaille possible. De toutes les expressions traitées dans le présent article une seule subsiste aujourd'hui dans la langue d'origine, encore est-ce une variante sans contrepartie directe en Wallon : *zijn tong door zijn gat trekken* (§ V).

8° Un chaînon ternaire de l'espèce décrite peut aussi naître en deux temps. Dans ce cas il n'est que le télescope de deux chaînons binaires, ayant comme terme commun A'. La confusion homonymique  $A \rightarrow A'$  a été en vogue comme telle et peut subsister ou avoir laissé des traces. La substitution  $A' \rightarrow B$  lui est postérieure (d'où critère de priorité pour  $A \rightarrow A'$ ) et peut avoir été faite par quelqu'un qui ignorait totalement  $A \rightarrow A'$ , c'est-à-dire l'origine de A'.

Un exemple clair, déjà examiné en détail, tome XXIV, p. 125-129, est le Mnl. \**de moude vegen*, froter (enlever) la poussière (= flatter), issu de *pulvisculum auferre* (Plaut. rem auferre cum pulvisculo), *floccos legere*, qui était calqué sur *καρπολογέω*, lui-même dû à une confusion homonymique burlesque avec *καρπολογέω*, cueillir des fruits, se procurer un avantage (en flattant). Par confusion de A *mouwe* (< moude) avec A' *mouwe*, manche, est née une expression sémantiquement métamorphosée, nécessairement antérieure à son calque B *frotter la manche à quelqu'un*. Le calqueur pouvait ignorer totalement  $A > A'$ , comme Plaute ignorait déjà peut-être la confusion des homonymes grecs. Ceci est en même temps un exemple de longue chaîne avec deux chaînons ternaires, un à chaque bout. Au § VI, *in fine*, on trouvera un exemple douteux (1).

9° Prendre le signifiant pour le signe (et même le nom pour la chose) est une faiblesse humaine universelle ; de même toutes les langues connaissent le remplacement d'un signe par un autre, qui en est, *hic et nunc*, l'équivalent. L'exposé qui précède se situe donc entièrement dans la linguistique générale, et est applicable à n'importe quelle langue.

(1) C'est ce genre d'expressions que dans l'introduction j'ai réservées pour une prochaine étude.

#### XIV. La méthode étymologique basée sur les chaînons ternaires.

a) De l'exposé ci-dessus se dégage une méthode de recherche étymologique, qui consistera simplement à suivre en sens inverse le chemin parcouru dans la séquence irréversible  $A \rightarrow A' \rightarrow B$ , cette séquence pouvant se trouver à cheval sur une frontière linguistique.

On remarquera que les recherches à faire sont en tous points comparables à celles qui font découvrir l'origine d'une métaphore vraie, oubliée comme telle. Dans les deux cas le point de départ de la recherche est le terme final B, seul donné ; et il s'agit de découvrir le terme moyen, qui est *réel* pour la métaphore vraie, et purement *verbal* pour la pseudo-métaphore (cf. 5<sup>o</sup>, note).

b) Tenant compte du 6<sup>o</sup> ci-dessus on choisira comme point de départ une expression nettement idiomatique d'une langue quelconque, expression qui présentera les caractéristiques décrites sous les 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> (paralogique et de préférence pseudo-figurée) ; et on soupçonnera successivement tous les composants de représenter un chaînon terminal B.

c) Pour découvrir A', qui a de toute façon dû précéder immédiatement B, on parcourra tous les synonymes possibles de B, et — à défaut de solution satisfaisante — toutes les traductions possibles de B dans une langue contiguë ou seconde. De tous les A' virtuels ainsi alignés on retiendra uniquement celui qui a un homonyme A, dont le sens abstrait se retrouve dans B.

d) Il restera ensuite à parfaire l'étude en justifiant les composants de l'expression, soit par simple synonymie ou traduction directe, soit par une seconde recherche similaire à la première (cf. 6<sup>o</sup>, second alinéa).

e) Il va de soi que s'il y a des *realia* en jeu, d'ordre folklorique ou autre quelconque, on s'assurera de leur concor-

dance effective ou, du moins, possible avec la solution linguistique. La tournure primitive, contenant le chaînon A, se situant très souvent dans un passé lointain, on doit s'attendre à mettre au jour des expressions qui, réalisées *a posteriori*, sont la source de conceptions, superstitions, gestes et usages folkloriques ou autres, subséquents (cf. 5°).

f) Lorsqu'on se trouvera en présence d'une expression nettement idiomatique A, dont l'équivalent direct B existe dans une langue voisine ou seconde, et qu'il est impossible — faute d'une source tierce commune — de décider en quelle langue l'expression est née, on procédera comme il est dit ci-dessus, afin de transformer l'égalité réversible  $A = B$  ou  $B = A$  en une séquence irréversible  $A' \rightarrow B$ . On conclura avec certitude que la priorité appartient à la langue, dans laquelle on découvrira un chaînon A homonyme de A', qui peut se substituer à B, sans modifier le sens global de l'ensemble (cf. 8°).

g) Quant aux attestations, elles s'imposent évidemment pour chacun des composants de l'expression postulée A, qui devra être en tous points en concordance avec l'état de la langue à l'époque supposée. Mais on doit savoir qu'il sera très souvent vain d'espérer retrouver cette expression comme telle. En effet ce sera fréquemment un simple groupement occasionnel de mots, sans aucun caractère idiomatique et qui, par conséquent, ne s'impose à aucun lexicographe (cf. 7° ainsi que les remarques faites *passim*, notamment sous II). D'autres fois ce sera un ancien brocard de droit, ou même un proverbe quelconque, déjà tombé en désuétude avant l'époque littéraire, mais accommodé au goût d'une époque postérieure par une traduction ou adaptation, naïve ou facétieuse, souvent scolaire (les proverbes populaires ayant, déjà au temps d'Egbert de Liège — vers 1010 — servi comme sujets de traduction versifiée), du genre de celles que doit avoir déjà connues le vieux

Donat du 4<sup>e</sup> siècle, quand il disait : *Proverbium accommodatur rebus temporibusque* (1).

Lorsque le prototype postulé est versifié, on devra évidemment vérifier s'il concorde avec les normes de l'époque.

**XV. Conclusion.** — Qu'y a-t-il de neuf dans l'exposé ci-dessus et dans la méthode de recherche qui en découle ? Au fond bien peu de chose... mais tout de même juste assez pour faire ouvrir par de bons esprits — au surplus très occupés à fouetter leurs propres chats — le parapluie de circonstance, accessoire parfaitement légitime et qui fait toujours distingué ; pour faire prodiguer par d'autres, un peu moins bons, de paternels conseils de prudence ; et surtout pour alarmer la routine bien orthodoxe, toujours à l'affût d'hérésies, dont la découverte console de toutes les médiocrités.

Il n'y a d'abord absolument rien de neuf dans le fait d'observation exposé au 1<sup>o</sup>, c'est-à-dire dans la matière première mise en œuvre. Il suffit de se reporter par exemple à J. VENDRÈS, *Le Langage*, 1920, p. 213 et à VON WARTBURG, *Principes et Méthodes*, 1946, p. 111 (ouvrages que je cite de préférence, parce que tout le monde les a sous la main), pour trouver chez le premier un exemple néo-grec, ou B est une traduction du Vénitien (bilinguisme sporadique, dû aux rapports commerciaux intenses d'autrefois), et chez le second un exemple provençal, où B est un synonyme (2).

(1) J'ai déjà tenté des recherches de ce genre dans l'article des *Miscellanea Gessleriana*, cité au 1<sup>o</sup>, note 3, dans trois articles cités t. XXIII, p. 243, note, ainsi que dans deux autres qui sont sous presse, l'un pour l'*Album J. Lindemans*, l'autre pour la revue *Taal en Tongval*.

(2) Voici ces exemples auxquels j'ai adapté le schéma : A *Hymette* (montagne au Sud d'Athènes) → A' vénit. *il matto* (interprétation hypercorrecte de *imatto*) le fou, → B grec moderne *Trello Vouno*, la montagne du Fou, traduction de A'. — A *aze* (de acinus, mûre

Le neuf ne peut donc se trouver que dans la mise en œuvre, et là encore il se borne à bien peu de chose : disons à la mise en équation d'un problème qui se résout tout seul, et à de minces déductions accessoires.

Il y a d'abord la mise en formule irréversible du chaînon ternaire, dont le moyen terme catalyseur disparaît totalement dans l'oubli, après avoir combiné le sens abstrait du terme initial avec le sens apparent du terme final, seul survivant.

Il y a ensuite (simple précision apportée au slogan de GILLIÉRON : « *l'homonymie provoque la métaphore* ») la mise en évidence de la pseudo-métaphore, dont le *tertium comparationis* — toujours à découvrir, comme dans une métaphore vraie oubliée — a été choisi pour sa seule valeur acoustique, tandis que celui de la métaphore vraie — très souvent d'une évidence permanente — est « réel ».

Il y a enfin une interprétation sémantique du fait, déjà bien connu mais trop peu considéré, que certaines métaphores irréelles (le plus souvent, si pas toujours, des pseudo-métaphores, irréelles par nature) peuvent être « réalisées » et mises en scène *a posteriori*, le mot créant la chose.

Quant à la méthode de recherche, qui n'est que l'opération inverse de l'évolution sémantique schématisée, elle pousse — il est vrai — à une exploration plus rationnelle et systématique des données ; mais en fait elle n'innove en rien. Elle se voit simplement obligée d'adapter les procédés traditionnels à une matière nouvelle.

sauvage) → A' *aze* (de *asinus*, âne) → B *saumo* (synonyme de *aze*, âne, dérivé de *sagma*, cp. bête de *somme*, *zoomdier*), nom nouveau de la mûre sauvage. Le caractère pseudo-métaphorique est très évident, puisqu'on chercherait vainement le *tertium* « réel » entre une montagne et un fou et entre la mûre et un âne. Le caractère pseudo- est toujours très frappant quand il s'agit d'homonymes étymologiques, comme ici ; mais il peut être tout aussi évident par confusion d'homonymes sémantiques.

L'étymon hypothétique d'un mot (appelons-le *étymon phonétique*) fait bonne figure, du moment que son constructeur observe les règles connues de la phonétique historique. Personne ne s'avise d'appeler « gratuits » les innombrables étyma de ce genre, qui émaillent nos grammaires historiques et nos dictionnaires étymologiques. On ne voit dès lors vraiment pas de quel droit on pourrait appeler « gratuit » l'étymon hypothétique d'une expression, et surtout d'une expression non idiomatique (appelons le *étymon sémantique*), conforme à la syntaxe connue ainsi que, le cas échéant, à la versification d'une époque donnée, et qui a parmi ses composants, tous attestés, un ou plusieurs mots essentiels, dont le choix est strictement dicté par deux exigences simultanées, d'une part l'*idendité phonétique* avec un homonyme A', d'autre part l'*idendité sémantique* (abstraite) avec l'équivalent B survivant, le choix des mots restants étant *ipso facto* si étroitement limité, qu'on doit le considérer comme à l'abri de tout arbitraire, bref un étymon préservé de toute extravagance par une combinaison d'exigences aussi bien phonétiques que sémantiques.

En reprenant n'importe lequel des exemples donnés ci-dessus, mettons celui du II (*de gré* → *degré* → *trap*), on verra non seulement que la reconstruction satisfait, mais encore qu'aucune autre solution n'est trouvable. On peut en effet affirmer, avec une infime chance d'erreur, qu'à une époque déterminée, dans une langue donnée, il n'existe jamais deux possibilités de trouver un couple d'homonymes A-A', dont le premier possède le sens abstrait de B, et dont le second soit la traduction ou le synonyme de ce même B.

Il s'en faut de beaucoup que les innombrables constructions hypothétiques dont les ouvrages sérieux de linguistique sont farcis, atteignent toujours le degré de rigueur imposé par le schéma ternaire, à propos duquel on peut



hardiment parler de « loi » sémantique, avec tout autant de droit qu'on parle de « lois » phonétiques (1).

Faut-il conclure que la méthode décrite est infaillible? Le ciel nous préserve de méthodes de ce genre, qui nous obligerait à renier nos amours et à jeter la belle aux bras des cuistres et des robots, capables avec elles (les deux) d'empiler à longueur de journée (de huit heures!) d'impressionnants monceaux de travaux, si bien à la hauteur de la science qu'ils ne la dépasseraient même pas d'un millimètre.

Mais trêve de plaisanterie : le chéma, directive précieuse, n'enrichit pas d'un grain nos connaissances réelles et linguistiques du passé, et laisse béantes d'innombrables lacunes, et agaçantes des incertitudes de toute nature. Il restera donc toujours des vides à combler par des conjec-

(1) Dans un article du *Journ. des Savants*, 1905, p. 420, MARIO ROQUES s'opposant à ANT. THOMAS, Lautschiebler par excellence qui proclamait qu'il « donnait toujours tort à la sémantique », défendait les droits du spirituel contre le physico-physiologique et affirmait que la Sémantique a ses « lois » aussi bien que la Phonétique. Il faisait cependant alterner le mot « lois » avec le mot plus juste « habitudes ». — Le jour où l'on cessera vraiment d'attribuer aux soi-disant « lois » phonétiques une essence spéciale, et où on les considérera — avec SCHUCHARDT — comme de simples normes du comportement humain (toujours psychique, mais aussi toujours imitateur de quelqu'un, surtout de soi-même, et moutonnier jusqu'à l'inconscience) ce jour on renoncera non seulement aux « lois aveugles », mais aussi au mot « loi » tout court. On accordera alors autant de crédit aux normes sémantiques qu'aux normes phonétiques (le nombre des applications ne jouant aucun rôle, à preuve les nombreuses « lois » phonétiques portant sur trois ou quatre mots en tout); mais le plus grand crédit sera accordé à la combinaison *sui generis* d'une norme double, en même temps phonétique et sémantique, comme est le schéma du chaînon ternaire.

Pour l'opinion finale de SCHUCHARDT sur les « lois phonétiques », voir son article dans *Στρωματις, Grazer Festgabe zur 50. Versammlung d. Philologen*, Graz, 1909, p. 155-172, où il rend hommage à P. DE REUL, pour son « sehr bemerkenswerten aber fast gar nicht bemerkten Aufsatz », *Les Lois Phonétiques*, in *Rev. de l'Univ. de Bruxelles*, 1899-1900, p. 185, article de 38 p. défendant la théorie de l'imitation, et qui se heurta alors au mur aveugle et sans fin des « lois aveugles » physico-physiologiques.

tures, et des probabilités à discuter, ce qui est bien, si je ne m'abuse, la vraie raison d'être de la linguistique historique. Et les exigences détaillées plus haut montrent assez, que l'application du schéma sera souvent autrement compliquée que la simple construction d'un étymon phonétique.

Il y a d'ailleurs un point faible dans le schéma : ce n'est pas un garde-fou absolument sûr ; il branle un peu à une extrémité, celle où il est difficile, si pas impossible, de distinguer une pseudo-métaphore légèrement paralogique d'une métaphore vraie, de facture un peu fantaisiste. Il sera donc prudent d'appliquer de préférence la méthode à des expressions nettement paralogiques ; et il est bien possible que, même avec cette précaution, on commette encore des erreurs.

Parmi la centaine d'expressions dont j'ai à ce jour publié une explication, obtenue au moyen du schéma, et parmi le nombre beaucoup plus grand de celles qui attendent leur tour de rédaction, il y a sans aucun doute quelques parents proches ou éloignés du « père loriot » de GILLIERON. J'espère que quelqu'un me les signalera ; et s'il avance des arguments vraiment pertinents, je ne me plaindrai même pas d'un jugement impertinent.

On peut trouver assez naturel qu'un lecteur, à préoccupation avant tout, si pas exclusivement, folklorique, ayant parcouru en diagonale mon étude sur les dictons relatifs à Sainte Catherine (1), déparée à ses yeux par de fades hors-d'œuvre linguistiques, qu'il s'est empressé de sauter, paraphrase l'épigramme sur la jument Alfana et fredonne à part soi : « *Coiffer* vient de *hulden* sans doute ; Mais il faut bien avouer aussi Qu'en venant de là jusqu'ici, Il a

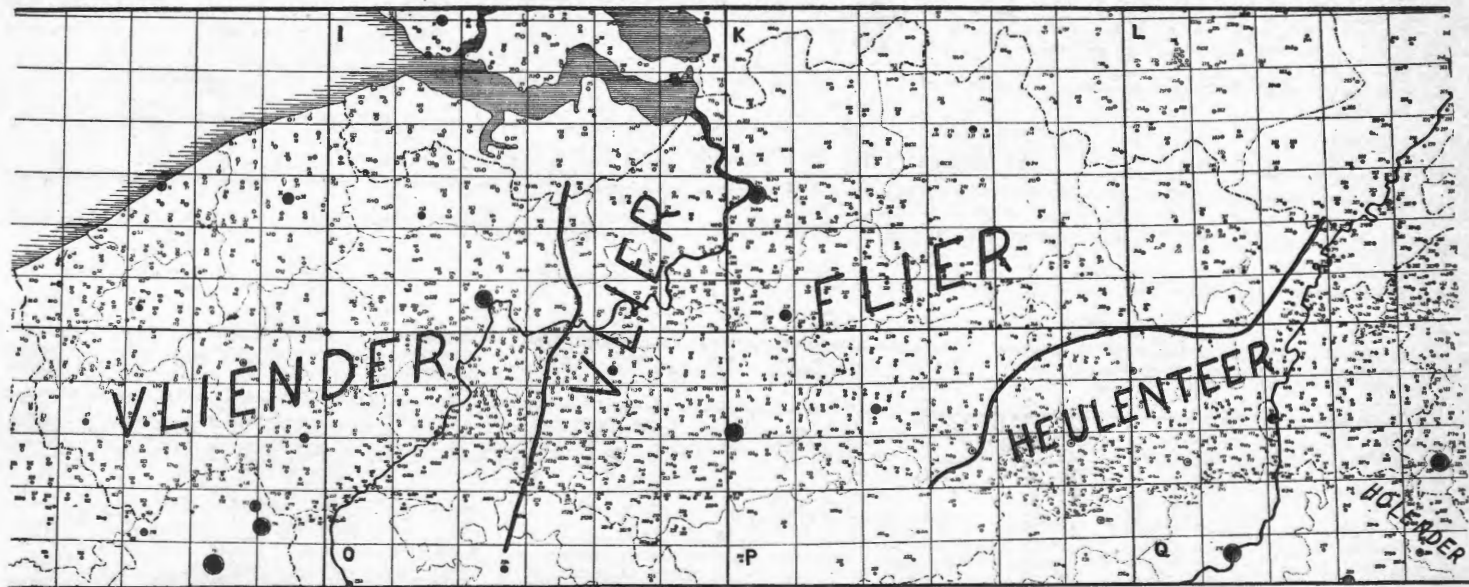
(1) « Beaucoup trop longue » comme dit l'un d'eux, qui, en s'efforçant sincèrement de la résumer « aussi fidèlement que possible », en fait une pure caricature par omission de l'essentiel !

bien changé sur la route ! » Si, sans outrance, il exprime cela par un scepticisme de bon aloi et de bonne compagnie, on peut regretter qu'il confond le vieil *autour* phonétique avec un *à l'entour* sémantique, par trop imprévu ; et on attendra patiemment qu'il revienne de sa surprise. Mais d'un critique qui émet un jugement apodictiquement négatif sans bavures, on doit exiger une compréhension plus qu'approximative et des arguments sans fêlurés.

Il est toujours décevant et vain de lutter contre le fantôme muet ou chuchotant de l'incompréhension. Réflexion faite, je dois donc remercier mon critique d'avoir avancé des arguments d'apparence positive, sur lesquels on a prise, et de m'avoir, du même coup, obligé à faire, dans une langue de congrès international, un exposé systématique des bases de mes études ainsi que de la méthode fondée sur elles.

Dans cette méthode beaucoup reste à préciser et à améliorer, mais je crois, ferme comme roc, qu'elle ouvre la route vers des recherches nouvelles, qui élargiront notre vue sur le passé dans une mesure appréciable.

---



De namen van de *Vlierboom* in de Zuidnederlandse dialecten